



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-6735>

Département(s) de publication : **13, 30, 26, 34, 84, 83**

Annonce n° **24-6735**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : MAIRIE DE CHATEAURENARD

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accord-cadre - Prestations d'élagage, d'abattage et applications de produits phytosanitaires pour la Ville de Châteaurenard - 2023-52

Description : Élagage, abattage et traitement phytosanitaire du patrimoine arboré de la ville de Châteaurenard.

Identifiant de la procédure : 6cf9ce1b-7673-432d-9171-8b00128aa204

Identifiant interne : 2023-52-S-C-NN

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 77211400 Services d'abattage d'arbres

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 77211500 Services d'élagage

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 77300000 Services horticoles

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 800,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Élagage

Description : Élagage du patrimoine arboré de la commune

Identifiant interne : 1 Elagage

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77211500 Services d'élagage

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : CHATEAURENARD

Code postal : 13160

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : Ville de Châteaurenard

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 08/01/2024

Durée : 3 YEAR

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : 1 - Prix

Description : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : 2 - Valeur Technique - 60 Points

Description : Valeur technique / Offre appréciée selon les sous-critères définies comme suit (20 points : Organisation et planification prévues pour répondre au marché 20 points : Exécution et suivi des prestations, 20 points : Mesures prises en matière de développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 60

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-4, L.551-10 à L.551-12, R.551-1, et R.551-3 à R.551-6 du code de justice

administrative), avant la signature du marché public ; Référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R.551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du code de justice administrative) ; Les candidats évincés auront la possibilité d'exercer une action en contestation de la validité du contrat, devant le Tribunal Administratif de Marseille, au moyen d'un recours de plein contentieux dit TARN ET GARONNE (arrêt CE 04/04 /2014) dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour faire courir ce délai, le pouvoir adjudicateur publiera, dès la fin de la procédure, sur le site internet de la commune, un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Le Code de Justice Administrative français et la décision du Conseil d'État sont consultables sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : MAIRIE DE CHATEAURENARD

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Abattage et essouchage d'arbres

Description : Entretien du patrimoine arboré de la commune

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77211400 Services d'abattage d'arbres

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : CHATEAURENARD

Code postal : 13160

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : Ville de Châteaurenard

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique / Offre appréciée selon les sous-critères définies comme suit (20 points : Organisation et planification prévues pour répondre au marché 20 points : Exécution et suivi des prestations, 20 points : Mesures prises en matière de développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 60

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-4, L.551-10 à L.551-12, R.551-1, et R.551-3 à R.551-6 du code de justice administrative), avant la signature du marché public ; Référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R.551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du code de justice administrative) ; Les candidats évincés auront la possibilité d'exercer une action en contestation de la validité du contrat, devant le Tribunal Administratif de Marseille, au moyen d'un recours de plein contentieux dit TARN ET GARONNE (arrêt CE 04/04 /2014) dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour faire courir ce délai, le pouvoir adjudicateur publiera, dès la fin de la procédure, sur le site internet de la commune, un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Le Code de Justice Administrative français et la décision du Conseil d'État sont consultables sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : MAIRIE DE CHATEAURENARD

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Abattage dessouchage platanes chançrés

Description : Abattage / dessouchage platanes chançrés

Identifiant interne : 3

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77211400 Services d'abattage d'arbres

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique / Offre appréciée selon les sous-critères définies comme suit (20 points : Organisation et planification prévues pour répondre au marché 20 points : Exécution et suivi des prestations, 20 points : Mesures prises en matière de développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 60

5.1.12 **Conditions du marché public**

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-4, L.551-10 à L.551-12, R.551-1, et R.551-3 à R.551-6 du code de justice administrative), avant la signature du marché public ; Référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R.551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du code de justice administrative) ; Les candidats évincés auront la possibilité d'exercer une action en contestation de la validité du contrat, devant le Tribunal Administratif de Marseille, au moyen d'un recours de plein contentieux dit TARN ET GARONNE (arrêt CE 04/04 /2014) dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour faire courir ce délai, le pouvoir adjudicateur publiera, dès la fin de la procédure, sur le site internet de la commune, un avis mentionnant à la fois la

conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Le Code de Justice Administrative français et la décision du Conseil d'État sont consultables sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : MAIRIE DE CHATEAURENARD

5.1 Lot : LOT-0004

Titre : Traitements phytosanitaires

Description : Entretien du patrimoine arboré de la commune

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77300000 Services horticoles

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique de l'offre appréciée selon les sous-critères définies comme suit (20 points : Organisation et planification prévues pour répondre au marché 20 points : Exécution et suivi des prestations, 20 points : Mesures prises en matière de développement durable da

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (articles L.551-1 à L.551-4, L.551-10 à L.551-12, R.551-1, et R.551-3 à R.551-6 du code de justice administrative), avant la signature du marché public ; Référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23, et R.551-7 à R.551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du code de justice administrative) ; Les candidats évincés auront la possibilité d'exercer une action en contestation de la validité du contrat, devant le Tribunal Administratif de Marseille, au moyen d'un recours de plein contentieux dit TARN ET GARONNE (arrêt CE 04/04 /2014) dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Pour faire courir ce délai, le pouvoir adjudicateur publiera, dès la fin de la procédure, sur le site internet de la commune, un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Le Code de Justice Administrative français et la décision du Conseil d'État sont consultables sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : MAIRIE DE CHATEAURENARD

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les marchés attribués dans le cadre de la procédure en question : 800,000 EUR

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Entreprise RIEU

Offre :

Identifiant de l'offre : LOT 1 -

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Sous-traitance : no

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-52-1

Titre : Accord-cadre de Prestations d'élagage, d'abattage et applications de produits phytosanitaires

Date de conclusion du marché : 08/01/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : false

Organisation qui signe le marché : MAIRIE DE CHATEAURENARD

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ARBORISTE DU SUD

Offre :

Identifiant de l'offre : LOT 2

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Sous-traitance : no

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-52-2

Titre : Accord-cadre de Prestations d'élagage, d'abattage et applications de produits phytosanitaires pour la Ville de Châteaurenard

Date de conclusion du marché : 08/01/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : false

Organisation qui signe le marché : MAIRIE DE CHATEAURENARD

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ARBORISTE DU SUD

Offre :

Identifiant de l'offre : LOT

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Sous-traitance : no

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-52-3

Titre : Accord-cadre de Prestations d'élagage, d'abattage et applications de produits phytosanitaires pour la Ville de Châteaurenard

Date de conclusion du marché : 08/01/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : false

Organisation qui signe le marché : MAIRIE DE CHATEAURENARD

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : APEX Environnement

Offre :

Identifiant de l'offre : 389 318 643 00027

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Sous-traitance : no

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2023-52-4

Titre : Accord-cadre de Prestations d'élagage, d'abattage et applications de produits phytosanitaires pour la Ville de Châteaurenard

Date de conclusion du marché : 08/01/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : false

Organisation qui signe le marché : MAIRIE DE CHATEAURENARD

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : MAIRIE DE CHATEAURENARD

Numéro d'enregistrement : 2023-52-S-C-NN

Adresse postale : BP 10 6 rue Jentelin

Ville : CHATEAURENARD

Code postal : 13160

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : juridique@chateaurenard.com

Téléphone : 0490243513

Adresse internet : <https://www.chateaurenard.com/>

Profil de l'acheteur : <https://mairie-chateaurenard.e-marchespublics.com/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 2023_52

Adresse postale : 31 rue Jean François Leca,

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 04 91 13 48 13

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Entreprise RIEU

Numéro d'enregistrement : 51944722100036

Adresse postale : 1783 avenue JF Kennedy

Ville : CARPENTRAS

Code postal : 84200

Pays : France

Adresse électronique : rieu84@orange.fr

Téléphone : 0490341678

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : ARBORISTE DU SUD

Numéro d'enregistrement : 50766367200032

Ville : Lançon de Provence

Code postal : 13680

Pays : France

Adresse électronique : administratif@arboristedusud.com

Téléphone : 04 42 02 14 17

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002, LOT-0003

8.1 ORG-0005

Nom officiel : APEX Environnement

Numéro d'enregistrement : 38931864300027

Ville : Villeneuve les Avignon

Code postal : 30400

Pays : France

Adresse électronique : contact@apexenv.fr

Téléphone : 04 90 15 01 20

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : f261499b-8d4c-4048-98b0-1323b3628508 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 22/01/2024 à 00:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/01/2024